

Election présidentielle en Côte d'Ivoire : chronique d'un scrutin calamiteux



Paul Yao N'dré,
président du Conseil
constitutionnel
ivoirien

A l'heure où le panel des cinq chefs d'Etats mandatés par l'Union Africaine (UA) vient à son tour d'échouer dans sa tentative de médiation, la diplomatie internationale reste centrée sur les seules personnes de Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara, le premier reconnu par les institutions ivoiriennes, le second par la communauté internationale. L'un doit partir, l'autre doit gouverner.

Vue sous cet angle, la question semble simple. Et pourtant, derrière le feuilleton médiatique qui présente la situation comme un bras de fer entre deux politiciens qui revendiquent le pouvoir, se dessinent en filigrane d'autres facettes de la question qui sont fondamentales pour comprendre le problème actuel qui traverse la Côte d'Ivoire: le déroulement des élections, les résultats et leur certification par l'ONUCI, la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire chargée d'accompagner le processus électoral ivoirien.

2002-2007 : de la rébellion à la réconciliation

Pour cela, il faut d'abord revenir sur quelques événements clé qui ont

marqué le déroulement des élections et rappeler brièvement le contexte institutionnel dans lequel celles-ci se sont déroulées. Suite à la partition du pays en 2002 entre le Nord rebelle et le Sud républicain, puis à l'Accord de paix de Ouagadougou (APO) signé en 2007 entre le président Laurent Gbagbo et le chef de l'ex-rebellion (Forces Nouvelles ou FN) Guillaume Soro, Gbagbo avait accepté de nommer ce dernier Premier Ministre du gouvernement de réconciliation nationale. Il avait également approuvé la composition de la Commission Electorale Indépendante (CEI) avec une représentation majoritaire de l'opposition, notamment du RDR, parti de Ouattara [1]. Cependant, il avait nommé un proche, Paul Yao N'Dré, cacique de son parti le FPI (Front Populaire Ivoirien), au poste de président du Conseil Constitutionnel, instance suprême chargée par la Constitution ivoirienne d'annoncer le résultat des élections, pour autant que la CEI ne l'ait pas fait dans un délai de trois jours après la tenue du scrutin. La Côte d'Ivoire, en dépit de ses huit années de conflit, reste un pays souverain dont les institutions républicaines n'ont jamais cessé de fonctionner.

Des irrégularités passées sous silence

Or que s'est-il passé dans les faits ? La préparation du scrutin, malgré son coût astronomique [2] , a été calamiteuse. Elle a été marquée par des détournements de fonds colossaux, l'absence d'un désarmement effectif des ex-rebelles dans la partie Nord du pays contrairement à la feuille de route prévue par l'APO, une mauvaise formation des agents électoraux et une logistique – distribution, collecte et transport du matériel électoral – défailante de la part de l'ONUCI. Ceci a entraîné un fort taux de PV électoraux mal remplis et donc de bulletins nuls, des bureaux de votes « sécurisés » par des ex-rebelles en armes et le transport d'une partie des urnes par des sociétés privées non agréées. Or, vu le temps, l'énergie et l'argent consacrés par l'ONU[3] à cette élection, elle se devait d'être exemplaire. Suite à la tenue du second tour le 28 novembre 2010, le FPI de Laurent Gbagbo a déposé une plainte pour diverses irrégularités et fraudes dans plusieurs régions du Nord. Parallèlement, la société SILS Technology, mandatée pour le comptage électronique des voix, a remis ses résultats le 1^{er} décembre par courrier à la CEI. Celui-ci mentionnait le rejet de plus de 2000 PV pour « nombre de votants

anormalement supérieur au nombre d'inscrits ». Cette plainte devait, selon la loi ivoirienne en vigueur [4] et jusqu'à preuve du contraire, être prise en compte par la CEI qui aurait dû, avant d'annoncer des résultats provisoires, lui donner suite en consolidant les résultats contestés. En l'absence d'éléments suffisants pour convaincre tous les commissaires centraux de la CEI [5] à l'issue du délai légal de trois jours, la CEI doit transmettre l'ensemble des PV électoraux au Conseil Constitutionnel. Celui-ci dispose alors de 45 jours pour étudier les plaintes et consolider les résultats avant de les annoncer ou décider de l'annulation du scrutin.

La Constitution ivoirienne bafouée

Or, après trois jours tumultueux au sein de la CEI, aucun consensus n'a pu être trouvé entre les commissaires centraux. Le 1^{er} décembre 2010, le porte-parole de la CEI Bamba Yacouba a voulu proclamer des résultats provisoires non validés, mais sa feuille lui a été arrachée des mains par l'un des commissaires centraux représentant le candidat Gbagbo. Ces images ont fait le tour du monde, témoignant de la tension extrême qui régnait au sein de la CEI. Le lendemain, le 2 décembre à 15 heures, alors que le délai légal de trois jours avait expiré depuis le 1^{er} décembre à minuit, le président de la CEI Youssouf Bakayoko annonce, non pas au siège de CEI mais au Golf Hôtel – QG de campagne d'Alassane Ouattara sécurisé par l'ONUCI et les FN – la victoire de Ouattara avec 54% des voix. La scène est confuse, le lieu inadapté, les représentants de Gbagbo ne sont pas présents, Bakayoko hésitant, la télévision nationale ivoirienne absente et les seuls médias présents sont les médias occidentaux, à commencer par France 24 qui s'empresse de diffuser ces images en boucle. Le lendemain, en réaction à cet acte anticonstitutionnel que le camp Gbagbo assimile à un coup d'état électoral, Paul Yao N'Dré, le président du Conseil Constitutionnel, invalide les résultats de 7 régions concernées par la plainte du FPI et déclare Laurent Gbagbo vainqueur par 51% des voix. Quelques heures plus tard, le représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et chef de l'ONUCI, le Coréen Y.J. Choi, annonce, en contradiction avec le cadre légal de sa mission[6] , que l'ONU certifie et valide le résultat annoncé la veille donnant vainqueur Alassane Ouattara. Le bras de fer

post-électoral peut alors commencer.

Impérialisme et démocratie

Derrière ces annonces successives et la confusion totale qui s'en est suivie, bon nombre de questions méritent d'être posées. Pourquoi le président de la CEI, Youssouf Bakayoko, a-t-il annoncé des résultats provisoires hors délai donnant Ouattara vainqueur ? Pourquoi au Golf Hôtel en non au siège de la CEI ? Pourquoi M. Choi s'est-il empressé de valider les résultats provisoires donné par Bakayoko plutôt que de chercher à faire la lumière sur le déroulement du processus électoral, à consolider les chiffres ou encore à solliciter, conformément au point 3 de la feuille de route prévue par l'APO, l'arbitrage du facilitateur : le président burkinabé Blaise Compaoré ? Pourquoi la communauté internationale dans sa quasi intégralité a-t-elle immédiatement et sans hésitation reconnu Ouattara ? Pourquoi l'ONU et Ouattara ont-t-ils refusés un nouveau décompte des voix comme le proposait Laurent Gbagbo ?

Ces questions soulèvent la problématique globale de la souveraineté des pays en voie de développement et du rôle de l'ONU dans l'accompagnement de processus électoraux dits démocratiques. On sait aujourd'hui que l'annonce de la victoire de Ouattara par Youssouf Bakayoko – qui a ensuite immédiatement été exfiltré vers Paris – a été décidée sous la pression de l'ancienne puissance coloniale et des USA et avec la bénédiction de Ban Ki-Moon. L'ONU, sentant la situation lui échapper, a opté pour le passage en force, comptant sur un mouvement de soutien populaire massif en faveur de Ouattara qui légitimerait de facto le résultat ainsi proclamé. Or, malgré le battage médiatique international, une partie importante de la population ivoirienne de même que la majorité des forces armées républicaines sont restées, et restent encore à ce jour, fidèles au président sortant Laurent Gbagbo, contestant la victoire de Ouattara et accusant l'ONU et la France d'ingérence. Devant cette situation ubuesque – un pays avec deux présidents – en dépit du soutien officiel de la CEDEAO[7] et de l'UA à Ouattara, les dirigeants de même que les citoyens africains restent profondément divisés sur l'attitude à adopter en Côte d'Ivoire, alors qu'en 2011 doivent se tenir 17 élections présidentielles sur le continent. Et la question de fond, c'est-à-dire la validité du scrutin et les conditions dans lesquelles il s'est déroulé,

n'a toujours pas été abordée sérieusement. Il est probable que l'annulation du scrutin par l'ONUCI aurait pu permettre d'éviter cette situation et la reprise des hostilités entre les deux camps, même si elle aurait gravement mis en cause sa crédibilité. Cette annulation aurait créé un précédent historique, gage d'un engagement réel de l'ONU en faveur de la démocratie sur le continent africain, par opposition aux mascarades électorales qu'elle a pris l'habitude de cautionner. Mais la désormais flagrante complaisance occidentale envers les ex-dictatures tunisiennes et égyptiennes nous le rappelle, les intérêts géostratégiques et économiques priment sur la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Désormais, tant dans le camp de Gbagbo que dans celui de l'ONU, on applique une logique de fuite en avant, dont la population civile ivoirienne paie actuellement le prix fort.

Mathias NAGY

Sociologue et co-fondateur de l'agence Nouchy Arts.

A résidé en Côte d'Ivoire de 2005 à 2010

[1] La CEI comporte 31 membres dont 6 sont issus de La Majorité Présidentielle (FPI) et les autres membres représentent les partis d'opposition et les Forces Nouvelles (ex-rebelles).

[2] 68 \$ par électeur, contre 15 \$ aux USA et 2 \$ au Ghana.

[3] On estime le coût de la mission de l'ONUCI à près de 2,5 mia de \$ entre 2005 et 2010.

[4] Article 2 nouveau de la loi n°2004-642 du 14 décembre 2004 modifiant la loi n°2001-634 du 9 octobre 2001 relative à la CEI.

[5] Les délibérations de la Commission Centrale sont prises par consensus. En d'autres termes, tout résultat de vote ne peut être publié s'il n'a été validé à l'unanimité des membres de la Commission centrale.

[6] La résolution 1528 du Conseil de Sécurité définit en ce

sens les missions de l'ONUCI : « Appui à la mise en œuvre du processus de paix ; en concertation avec la CEDEAO et les partenaires internationaux, aider le gouvernement de réconciliation nationale à rétablir l'autorité de l'Etat partout en Côte d'Ivoire ; avec le concours de la CEDEAO et des autres partenaires internationaux, offrir au gouvernement de réconciliation nationale un encadrement, des orientations et une assistance technique en vue de préparer et faciliter la tenue d'élections libres et transparentes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis, en particulier d'élections Présidentielles ».

[7] Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest